



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers

Question écrite n° 62527

## Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le choix annoncé de délocaliser l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), actuellement située à Nainville-les-Roches (Essonne). Sachant que de nouveaux équipements, dont un plateau technique national, sont nécessaires pour la formation des sapeurs-pompiers, cette décision importante aurait dû être prise en concertation avec les élus locaux qui, dans leur majorité, n'ont pas été informés de ce projet. De même, des alternatives auraient pu être, sans aucun doute, étudiées. C'est pourquoi, il lui demande dans quelle mesure cette délocalisation pourrait être réexaminée avec l'ensemble des acteurs professionnels et politiques concernés et de lui préciser le devenir du site de Nainville-les-Roches si cette décision devait être maintenue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Marlin](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62527

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3484